

1. Modèle d'Avis d'Appel d'Offres Ouvert – Cas sans pré qualification

Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)

La Primature

Appel d'offres ouvert n° 03-2020/PRIM-DAF

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés Publics paru dans le journal « L'ESSOR » n° 19051 et n° 19052 des 3 et 4 décembre 2019, conformément au plan de passation des marchés publics de la Primature au titre de l'année 2020.
2. La Primature dispose de fonds sur le budget de l'État, afin de financer les dépenses en investissement, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la **fourniture et à l'installation de mobiliers et équipements de bureau pour le compte du Cabinet de la Primature en lot unique.**
3. La Primature sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **fourniture et l'installation de mobiliers et équipements de bureau pour le compte du Cabinet de la Primature en lot unique.**
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 50, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Administrative et Financière de la Primature et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Direction Administrative et Financière de la Primature sise au Quartier du Fleuve Rue 315, BP : E792, Tél. : 20 22 33 07 – Bamako, de 8 heures à 16 heures tous les jours ouvrables.**

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

Capacité financière :

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- avoir un chiffre d'affaires moyen des années 2017, 2018 et 2019 au moins égal au montant total de l'offre, prouvé par les états financiers (bilans, extrait des bilans et comptes d'exploitation de la période indiquée) certifiés par un expert comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'Ordre, desquels on peut tirer les chiffres d'affaires considérés. Sur ces bilans doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des Impôts « **Bilans ou extrait de bilans conformes aux déclarations souscrites au service des Impôts** » :

Les **sociétés nouvellement créées**, c'est-à-dire celles dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des offres, pour prouver leur capacité financière à exécuter le marché, doivent fournir soit **une attestation dans laquelle la banque atteste que le candidat dispose de liquidité d'un montant au moins égal au montant de son offre, ou un engagement ferme de la banque à accompagner le candidat dans le financement du marché au cas où il sera retenu comme attributaire du marché.**

Pour les sociétés dont la date de création ou du début d'activité ne leur permet de fournir qu'au maximum deux états financiers, ces dernières doivent, en plus des états financiers fournis, donner une attestation dans laquelle la banque atteste que le candidat dispose de liquidité au moins égale à 50% du montant de l'offre.

Expérience :

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences **d'expérience** ci-après :

- avoir exécuté pour la période des cinq (5) dernières années (2015 à 2019) au moins deux (2) marchés de fournitures de mobiliers et équipements de bureau au profit d'organismes publics, para publics ou internationaux, d'un montant au moins égal à 50 000 000 F CFA chacun, soutenus par les **Procès-verbaux de réception** délivrées par les bénéficiaires, accompagnées des copies certifiées conformes à l'original des pages de garde et de signature des marchés correspondants, faisant ressortir le nom de l'autorité contractante, l'objet, le montant et l'exercice budgétaire.